

# LA GAZETTE

## d'Artiquelouve

N°93

Parole de Maire p2

Infos communales p3 à 6

*Zoom sur...*  
le marché de Noël p8-9

Actus en bref p7 à 17

Portrait d'asso p18  
Handicap Randonnées Pyrénées

Le saviez-vous ? p19

État civil p20  
Agenda



**PAU** Béarn  
Pyrénées  
Communauté d'Agglomération

# Parole de maire



« Nous avons commencé avec des incertitudes en lien avec la crise sanitaire COVID. »

**Contactez la mairie :**

**05 59 83 03 92**

**mairie.accueil@artiguelouve.fr**

Jours et heures d'ouverture :  
Lundi, mercredi vendredi 15h-19h  
Mardi, jeudi 15h-18h

Le dépôt des actes d'urbanisme se fait sur rendez-vous les vendredis

Permanences week-end et jours fériés : **06 40 48 04 40**

## **La Gazette d'Artiguelouve - bulletin municipal gratuit n°93 -**

Conception : mairie d'Artiguelouve

Photographies : C. Miras, F. Joyeux, S. Lagourgue,  
C. Ondet, J.-M. Denax, P. Belestia Labourdette, C. Danguiral,  
R. Lateulère, E. De Matos, Handicap Pyrénées 64.  
Illustrations Getty images

Impression : Imprimerie Martin  
Tirage 950 exemplaires - juin 2023



Chers Artiguelouviennes et Artiguelouviens,

Nous voici donc à la croisée des chemins ou à la mi-mandat. Nous avons commencé avec des incertitudes en lien avec la crise sanitaire COVID. Même si cela semble lointain, nous devons rester toujours vigilants en appliquant des gestes routiniers et simples : lavage des mains, utilisation de gel, test en pharmacie et port du masque en cas de contamination.

Deux grands projets de mandature : un est terminé, il s'agit du Hall des sports, celui-ci est mis à disposition des associations. Nous attendons la mise en service du contrôleur d'accès. Le deuxième concerne la rénovation de la MPT (Maison Pour Tous) avec des craintes avérées du fait de subventions difficiles à obtenir mais également des coûts financiers bien supérieurs aux estimatifs. Nous avons revu le projet à la baisse sans extension. Ce sera cependant un beau bâtiment très fonctionnel.

Le projet de liaison douce protégée (piéton vélo) de l'avenue du Vert Galant d'Artiguelouve vers Lescair Soleil : un premier projet nous a été présenté dernièrement, il s'agit de sécuriser l'utilisation pour les piétons et vélos. Le projet avait pris du retard car les travaux de consolidation des piliers du pont n'étaient pas terminés. Nous vous informerons via le site de la commune.

La sécurisation du passage piéton entre le clos Artigaloba et le pôle médical et de services: suite au tragique accident mortel, j'ai d'une part resolicité le Président du Département et le Préfet pour un abaissement provisoire de la vitesse de 70 à 50 km/h et relancé une nouvelle fois le projet de réalisation du passage souterrain. Je n'ose me prononcer sur ce dernier point mais c'est la solution la plus sécurisante.

Ateliers complémentaires (règlement du PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) Nouveaux choix de clôtures extérieures. Nous avons montré des exemples de clôtures implantées dans le village qui nous semblent plus qu'acceptables et espérons que celles-ci seront intégrées dans le nouveau règlement.

Au niveau de l'intercommunalité : la «Maison France Services» est en place dans les bâtiments de l'ancien Mieu-de-Béarn et les maires de l'ouest de la CAPBP ont obtenu dernièrement une station biométrique pour les cartes d'identité et les passeports à la mairie de Lescair. Nous allons avoir en mise à disposition un broyeur thermique de végétaux sur les communes de l'ouest, ce qui devrait nous permettre de limiter nos apports en déchetterie et pourrait nous permettre de mettre gratuitement du broyat à disposition.

L'enquête publique concernant le règlement sur le pluvial est passée. En tant que vice-président en charge de l'eau potable, de l'assainissement et du pluvial, c'est une harmonisation importante des règles applicables sur les 31 communes avec un objectif principal, l'infiltration obligatoire à la parcelle en zone UBr (plaine du gave).

La révision du SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire) se poursuit avec des interactions au niveau du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et du PLH (Plan Local de l'Habitat). Toujours avec plus que jamais comme ligne directrice la préservation des ressources naturelles.

Les informations contenues dans cette gazette vous intéresseront au plus haut point et vous permettront, suivant les articles, de répondre à vos éventuels questionnements. Je vous souhaite donc de passer un bon printemps et un bon été.

**Jean-Marc DENAX**

Maire,  
Vice-président délégation eau, assainissement  
et pluvial à la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées

## ➤➤ OÙ en est le projet de rénovation de la Maison pour tous ?

Le projet, présenté lors du marché de Noël en décembre et des vœux en début d'année, a dû être abandonné compte tenu des résultats du premier appel d'offre. D'autre part, les procédures laborieuses et compliquées d'obtention de diverses subventions ne nous ont pas laissé trop de choix, sauf à surendetter la commune, ce qui ne correspond certainement pas à notre approche.

### Un projet revu à la baisse

Nous avons donc revu le marché en supprimant les deux extensions latérales tout en retravaillant les deux objectifs principaux :

- Redonner de la fonctionnalité à cette MPT pour le bien de tous les utilisateurs et associations de la commune, des communes voisines, mais aussi pour

les demandeurs extérieurs ou bien encore pour les services de la CAPBP.

- Diminuer les coûts de fonctionnement tout en limitant notre empreinte écologique, que ce soit par les biomatériaux employés, par leur provenance ou bien encore par le positionnement des entreprises locales qui les utilisent.

L'obtention des subventions ne sont envisageables que si le cahier des charges du marché d'appel d'offre est en adéquation avec les contraintes environnementales. La municipalité tient à remercier Josy Poueyto, Députée de notre circonscription, Frédérique Espagnac et Max Brisson, Sénateurs des Pyrénées-Atlantiques ainsi que les services de la Préfecture pour leur soutien concernant l'obtention de la subvention «Fonds verts». Nous avons précédemment obtenu en

2021 la subvention du Département. Nous sollicitons les fonds de concours de la CAPBP et nous nous sommes positionnés sur les subventions Région et Europe, l'ensemble de ces subventions étant liées et assujetties à l'obtention des aides «FondVert». La commune devra nécessairement emprunter afin de couvrir le montant total des travaux estimés par l'architecte après réévaluation du projet à un peu plus de 950 000€.

Nous souhaiterions démarrer les travaux début octobre, après les fêtes communales et, compte tenu de l'APD (Avant-Projet Détaillé) travaillé en Conseil municipal, il en ressort que le concept final retravaillé correspond parfaitement aux besoins exprimés par l'ensemble des associations rencontrées.

## ➤➤ La redevance incitative remise en question

Depuis la promulgation de la loi «Notre» en 2015, douze communes de l'ancienne communauté du Mieux-de-Béarn étaient précurseurs du «mieux trier pour moins payer».

### Vers un choix de système unique de traitement des déchets

Cette démarche démontre que l'on peut diviser par deux le volume de déchets ménagers en faisant preuve de bon sens dans la gestion du tri des déchets. Pour exemple, une personne résidant sur Artiguelouve «produit» 125kg de déchets ménagers annuellement, contre 250kg pour une personne résidant sur les dix-neuf autres communes de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Les obligations découlant de cette loi «Notre» imposent qu'il ne peut y avoir qu'un seul mode de financement des Ordures Ménagères. Les anciennes communes du Mieux-de-Béarn bénéficient d'une dérogation du fait de la fusion des intercommunalités en 2017.

Cette dérogation arrive à son terme et les communes de la CAPBP (Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées) doivent choisir un système unique de traitement des déchets. Cela entraînerait une nouvelle taxe des ordures ménagères désavantageuse financièrement et qui n'inciterait plus au tri sélectif et à la diminution des volumes d'ordures ménagères.



Les élus de la commune d'Artiguelouve et de toutes les anciennes communes du Mieux concernées ont interpellé le Président de la CAPBP ainsi que les élus députés et sénateurs. Les suites de cette interpellation et l'avenir de la redevance incitative seront à nouveau évoqués lors des prochaines gazettes de la commune.

## Le point sur le budget 2023

Le conseil municipal s'est réuni début avril afin de valider le budget de l'année 2022 et le budget prévisionnel pour l'année 2023. Malgré un contexte qui se dégrade, les finances de la commune se maintiennent grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et à une recherche de recettes pour financer les investissements.

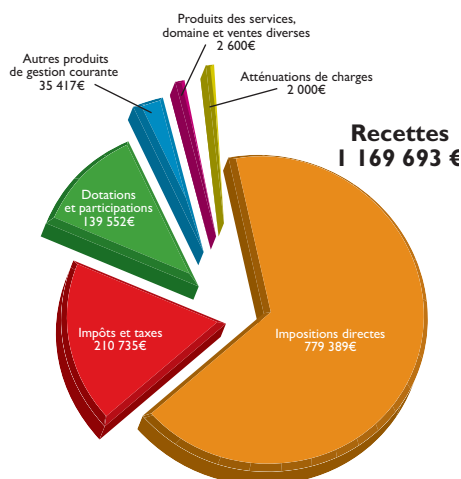
Voici les infos à retenir concernant le budget 2022 :

- **Coût de l'énergie** : comme anticipé, les augmentations de coût d'énergie ont impacté le budget communal : +16% par rapport à 2022. La commune a cependant limité cet impact grâce aux décisions prises concernant l'éclairage, ou la prévention auprès des utilisateurs des bâtiments communaux.

- **Fiscalité** : avec la volonté de maîtriser la fiscalité locale, Artiguelouve n'augmente pas ses taux d'imposition en 2023 : taxe sur foncier bâti : 25,23 % // taxe sur foncier non bâti : 40,56 % // taxe d'habitation : 10,63 %

- **Objectif maîtrise des dépenses** : l'année 2022 a été marquée par un contexte international tendu, avec une hausse de l'inflation entraînant une flambée généralisée des prix. Dans ce contexte, les charges globales de fonctionnement ont augmenté de 10,20%. La politique financière de la commune s'inscrit dans une démarche globale et raisonnée, avec un suivi au quotidien. Ces dépenses résultent aussi de choix résolus de la commune en matière d'amélioration du service rendu aux usagers, comme la création et l'adhésion au service public Maison France Service, la refonte et la création d'un nouveau site internet, le maintien des effectifs du personnel encadrant lors des temps périscolaires.

- **Investissements**. La progression des dépenses d'équipement démontre que la commune s'est engagée dans une démarche qui permettra d'offrir de meilleurs services aux administrés, mais aussi de meilleurs outils de travail aux agents de la collectivité.



Les dépenses d'investissement principales de 2022 concernent la fin des travaux du hall des sports (144 386,02€), des acquisitions diverses pour l'école (tableaux numériques, mobilier scolaire) ainsi que du matériel d'entretien (64 426,20€)

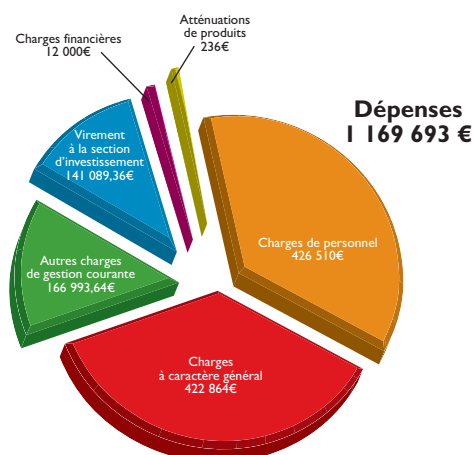
- **Les charges de personnel** représentent 44% du budget de fonctionnement, en rapport avec les services à la population : entretien des équipements et espaces publics par les services municipaux ; services périscolaires avec un nombre d'agents en hausse parallèlement à l'augmentation des effectifs de l'école.

### Et pour 2023 ? Principes directeurs et investissements

Le budget communal pour l'année 2023 a été établi en tenant compte de la forte inflation et de l'évolution des coûts de l'énergie.

Une hausse des dépenses de gestion courante est attendue, ainsi que sur les dépenses de personnel. Les effets en «année pleine» des mesures salariales et des recrutements, notamment au sein du service école, sont bien pris en compte.

Basé sur la reprise du résultat de l'exercice 2022 comme les années



précédentes, le budget 2023 est construit sans augmentation municipale des taux d'imposition. Il considère également le plan de sobriété énergétique et notamment celles sur les bâtiments et l'éclairage.

Du côté des recettes, le montant estimé est de 1 169 693 €, soit une hausse de 7 % par rapport à 2022. Cette situation s'explique principalement par l'inflation, qui entraîne une augmentation mécanique des bases fiscales.

Sur la section d'investissement, trois priorités sont affirmées et concrétisées dans ce budget :

- la réhabilitation et la modernisation de la Maison Pour Tous (démarrage prévisionnel des travaux prévu la première semaine d'octobre 2023). Il s'agit du projet phare des deux prochains exercices de la commune.

- l'impact budgétaire prévoit des projets inscrits sur les opérations voirie sécurisation du chemin Lansolles avec création de ralentisseurs, rénovation de ce même chemin, opération bâtiments communaux, adaptation pour la future salle de classe.

- la mise en oeuvre des mesures de sobriété énergétique sur les bâtiments avec le remplacement de production de chauffage (bibliothèque / salle d'expo).

## Travaux de voirie : au programme cette année

Après un état des lieux de la voirie communale mené par la commission voirie, les tronçons nécessitant un entretien et une amélioration en priorité ont été définis :

- Réfection en enrobé des ralentisseurs défectueux du chemin Lansolles
- Reprise de plusieurs zones fortement dégradées au chemin Lansolles
- Reprise d'un affaissement de rive au chemin Lansolles
- Travaux de revêtement superficiels sur le chemin Puyade

- Travaux d'entretien d'orniérage, de nid de poule, de fissures et pelade sur l'ensemble des rues et des chemins du village

- Reprises ponctuelles chemin Paillé
- Création d'un îlot directionnel à la Croix
- Curage de fossés
- Petits travaux de maçonnerie
- Divers travaux sur la signalisation verticale

Ces travaux seront confiés à une entreprise, ou pour certains d'entre eux réalisés par les agents techniques. L'ensemble de ces travaux portent sur l'entretien de

la voirie mais aussi sur la sécurisation de la circulation automobile et piétonne.

Le budget estimatif de la voirie pour 2023 est de 38 000€ TTC. Ils devraient être subventionnés par le CD64 à hauteur de 7 000€ TTC environ.

Si vous constatez une anomalie comme une ornière, un nid de poule, un ouvrage instable sur la chaussée, n'hésitez pas à contacter la mairie. Les agents techniques interviendront dans les plus brefs délais. Dans un premier temps pour sécuriser puis ensuite pour réparer !



*Un îlot directionnel sera créé à la Croix.*



*Divers travaux de réfection sont prévus à plusieurs endroits de la commune.*



## » Rappels importants en matière d'urbanisme

Des inspecteurs du cadastre effectuent annuellement et depuis 2020 des contrôles visuels sur les 31 communes de l'Agglomération. Dans notre commune comme dans d'autres, certains travaux ou constructions sont identifiés comme «illicites» car n'ayant fait l'objet d'aucune DP (Déclaration Préalable de Travaux) ou de PC (Permis de Construire) ni de déclaration fiscale.

Travaux concernés :

- Travaux dont la surface couverte est inférieure à 5m<sup>2</sup> autorisés sans déclaration,
- Travaux compris entre 5m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> : demande de travaux obligatoire en mairie
- Travaux supérieurs à 20m<sup>2</sup> : dépôt de

permis en mairie ou par la plateforme «e-permis»

- Extensions de maison en zone urbaine du PLUi : dépôt obligatoire d'une DP (Déclaration Préalable) de travaux pour des extensions de 20 à 40 m<sup>2</sup> à condition que la surface de plancher totale (maison + extension) ne dépasse pas 150m<sup>2</sup>.

Les implantations de piscines, pergolas, clôtures doivent également être déclarées et toutes les constructions répertoriées ci-dessus doivent obligatoirement être conformes au règlement du PLUi. La CCID a validé dernièrement les constructions et travaux déclarés, de même que les déclarations fiscales des inspecteurs du cadastre. Il est

cependant important de régulariser «administrativement» les constructions non déclarées. Pourquoi ? En cas de vente, les notaires demandent systématiquement les DAACT (Déclarations d'Achèvements des Travaux). Ces travaux et constructions n'étant pas régularisés au niveau urbanisme, la vente peut s'avérer difficile voire impossible.

**La mairie souhaite recevoir les pétitionnaires avant tout dépôt de demande de permis de construire. Rappel rdv urbanisme : les vendredis de 17h à 18h.**

**Les demandes papier restent possibles, la mairie est à la disposition des habitants pour toute aide et questions.**

L'agglomération a mis en œuvre un dépliant pour connaître les types d'autorisation d'urbanisme par type de travaux nommé «Tout savoir pour construire, aménager ou effectuer des travaux», dépliant disponible en mairie ou numérique

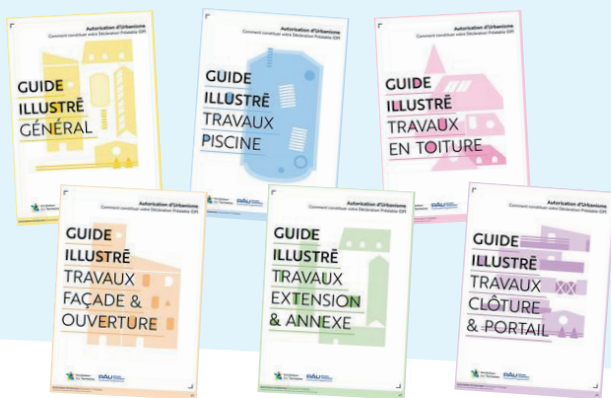


Plus d'infos ici

A retrouver également 6 guides illustrés pour constituer des demandes de déclaration préalable de travaux pour piscine, extension, modification façade, clôture etc...



Plus d'infos ici



### Le dépôt en ligne, comment ça marche ?



#### 1. Créez votre compte utilisateur

en vous enregistrant sur la plateforme choisie par votre commune



#### 2. Suivez les étapes

indiquées sur la plateforme afin de créer votre dossier et valider le dépôt de votre demande



#### 3. Vous recevrez dans votre boîte mail

un accusé d'enregistrement électronique (AEE) attestant le démarrage de l'instruction de votre dossier, puis sous 10 jours un accusé de réception électronique (ARE) qui vous précisera son numéro d'enregistrement

#### Besoin d'aide sur e-permis ?

Suivez le tuto



<http://tuto.e-permis.fr/>

Un dépôt sous format papier directement en mairie ou par lettre recommandée avec accusé de réception reste cependant possible.

Quelle que soit l'option choisie, les services de votre mairie sont à votre disposition pour vous accompagner dans le montage de votre dossier.

## »» La fibre en bonne voie

Quelques problèmes subsistent sur la commune, notamment neuf habitations non encore desservies sur la route d'Aubertin, quelques demandes sur l'impasse et le chemin Lansolles et de nouvelles habitations non encore pourvues sur l'avenue du Château. Le lotissement du Moulin est raccordé et «commercialisable». Nous avons relancé THD64, l'opérateur en charge du déploiement.

Sur le site THD64 dans la rubrique «carte d'éligibilité», en rentrant le

nom de la commune vous avez accès aux informations vous concernant (pastille verte sur votre habitation si vous êtes raccordable). Dans le cas d'une construction neuve, il faut faire la demande sur le même site.

Plus d'infos ici



### Rappel arrêt de construction du génie civil

Orange assurait jusqu'à présent, sur la base d'un devis, cette prestation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, Orange ne construit plus le génie civil nécessaire dans les zones où le déploiement de la fibre a commencé. Cette obligation liée au Service Universel n'existe plus et elle impacte l'ensemble du territoire national.

## »» Petits conseils pour préserver la biodiversité

L'association « L'Envolée 64 » créée par Michel Lenoble, Président, a pour but de promouvoir la biodiversité par l'implantation de nichoirs (oiseaux, hérissons, chauve-souris, insectes ...). Ils sont proposés bruts ou en kits (assemblage et habillage) au travers d'animations éducatives dans des structures telles que les écoles, lycées généraux et agricoles, hôpitaux, mairies, prisons ...

En cette période de fortes tontes, voici une petite réflexion :

- 90 % des plantes à fleurs (angiospermes) sont pollinisés par les insectes (hyménoptères, diptères, lépidoptères, coléoptères).

- 75 % de la biomasse des insectes a disparu en 25 ans, 55 % des espèces d'insectes ont quasiment disparu, 40 % des espèces d'oiseaux ont quasiment disparu.

Sans insecte pollinisateur, plus de fécondation des fleurs donc plus de pommes, poires, pêches, chocolat, etc. Il ne restera que du riz et des pâtes (fécondation anémophile par le vent).

Pour tenter d'éviter cette triste échéance, l'association vous propose d'essayer d'aménager votre jardin pour offrir gîte, couvert et abris à ces animaux (tant pour les adultes que pour leurs larves).

C'est très simple, l'idéal serait de laisser une partie du jardin en friche, et de laisser cette partie évoluer sans trop d'entretien.

Une solution simple est de pratiquer une tonte alternée. Une zone que vous tondez comme d'habitude (assez courte, le moins possible toutefois) et une autre zone que vous tondriez une à deux fois par an voire pas du tout, en laissant un tas de rondins de bois que vous ne toucherez pas, à disposition des insectes. Un tas de pierre, un point d'eau et une butte de terre brute seraient également appréciés par les coléoptères, les oiseaux et les abeilles sauvages solitaires (en majorité terrioles).

Merci pour eux et pour vous, ce service de pollinisation étant entièrement offert par la nature à votre bénéfice.

Association l'Envolée 64

06 11 39 41 26

lenvolee.pyrenees@gmail.com



Zoom sur...

# Le marché de Noël

Pour sa toute première édition, le marché de Noël organisé les 3 et 4 décembre 2022 par la commune a rencontré un franc succès. Une trentaine d'exposants étaient présents pour présenter et vendre leurs produits, objets d'art, créations..

La journée du samedi a également été l'occasion d'inaugurer officiellement le nouveau Hall des Sports, en présence des élus de la commune, de maires de communes voisines et d'élus régionaux et départementaux.



*Le Père Noël a fait une pause dans ses préparatifs pour se prêter au jeu des photos avec les petits... et les grands ! Évidemment il n'est pas reparti sans avoir goûté au vin chaud !*





# Merci

aux exposants  
& associations

- ◆ Association des Parents d'Élèves
- ◆ Comité des fêtes
- ◆ Club Gaston Phoebus «Le Temps Libre»
- ◆ Pompiers d'Arbus
- ◆ Drôles2Soeurs et Sireines des Sables  
Équipages Trophée Roses des Sables
- ◆ L'Envolée (Michel Lenoble)  
Association pour la préservation de l'éco-système
- ◆ Gabomad et Traditions (Emma Devillers)  
Association pour le Vivre Ensemble
- ◆ Foodtruck Manoa (Louise Charpentier)  
Restauration africaine
- ◆ Arancia Pizza (Florent Cazaux)  
Camion pizzas
- ◆ EARL Poulhan-Debat - Ferme Yatou  
Éleveur bovin
- ◆ Domaine du Cinquau (Pierre Saubot)  
Viticulteur
- ◆ Saveurs et Délices des Pyrénées (Bernard Laborde-Ganade) Viticulteur
- ◆ Jean-Claude Torres Apiculteur
- ◆ Michel Danguiral Écrivain
- ◆ Libert'Elle (Claire Ondet) Couture
- ◆ Atelier Tatie Lolo Couture et crochet
- ◆ L'Atelier de Gaëlle (Gaëlle Metesreau)  
Illustratrice
- ◆ Céline Lagièrre Création artistique
- ◆ Marie-Christine Bodeau  
Création artistique
- ◆ Michèle Sarramea Création artistique
- ◆ Henri Soler Création artistique
- ◆ Florence Sampietro Création artistique
- ◆ Sylvie Hourcadette  
Création artistique
- ◆ L'Univers Créas d'Audrey (Audrey Minvielle) Bijoux fantaisie
- ◆ Catherine Beaudet Bijoux fantaisie
- ◆ Philomène Surun  
Bijoux fantaisie
- ◆ Marie-Andrée Davant Vendeuse

et à l'année  
prochaine !



Inauguration du Hall des Sports en présence des élus de la municipalité, de François Bayrou (maire de Pau et Président de la Com. d'Agglo. Pau-Pyrénées) Josy Poueyto (Députée des P.-A.), Frédérique Espagnac (Conseillère régionale et Sénatrice des P.-A.), Max Brisson (Sénateur des P.-A.), Sandrine Lafargue (Conseillère départementale), Denise St-Pé (Sénatrice des P.-A.) et de maires de communes voisines.



## ➤➤ Nouvelle obligation déclarative des biens immobiliers : vous avez jusqu'au 30 juin !

Si vous êtes propriétaire d'un logement, vous êtes soumis à une nouvelle obligation déclarative de vos biens immobiliers à usage d'habitation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Tous les propriétaires, qu'ils soient particuliers ou entreprises, ont **jusqu'au 30 juin inclus** pour effectuer cette déclaration.

Alors que la taxe d'habitation a été supprimée pour les résidences principales à partir de 2023, la Direction générale des finances publiques demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale. L'objectif est de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou de la taxe sur les logements vacants.

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et

entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation, et notamment : les propriétaires indivis, les usufruitiers, les sociétés civiles immobilières (SCI).

Pour chacun de leurs logements, les propriétaires doivent indiquer à quel titre ils les occupent. S'ils n'occupent pas eux-mêmes le bien, ils sont tenus de renseigner l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

La déclaration est ouverte et accessible depuis le service en ligne «**Gérer mes biens immobiliers**» du site **impots.gouv.fr**. Vous devez au préalable vous connecter à votre espace particulier, muni de votre numéro fiscal et de votre mot de passe. La date limite pour effectuer votre déclaration est le **30 juin 2023 inclus**.

Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation

connues des services des impôts seront pré-affichées.

Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une déclaration.

Attention si vous n'étiez pas encore propriétaire du bien au 1<sup>er</sup> janvier 2023, c'est alors à l'ancien propriétaire de réaliser la déclaration d'occupation avant le 30 juin 2023.

Tout usager propriétaire, qu'il soit un particulier ou un professionnel (personne morale), peut désormais, à partir de son espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), disposer d'une vision de l'ensemble de ses biens bâtis ainsi que de leurs caractéristiques (surface, nombre de pièces, nature du local, numéro de lot...), sur tout le territoire.

**Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, la Maison France Services à Lescar (lundi, mercredi, vendredi) ou Poey-de-Lescar (mardi, jeudi) peut vous accompagner dans vos démarches.**

## ➤➤ Prévention du risque d'incendie en forêt

Compte tenu des événements dramatiques survenus pendant la période estivale 2022 consécutifs à la sécheresse et au départs multiples de feux, l'État a décidé de faire de la «prévention du risque d'incendie» une priorité.

A cette fin, la Préfecture rappelle les obligations légales de débroussaillage à tous les **propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres de forêts** dans les communes considérées

à risque de feu de forêt. Dans cette optique, **le débroussaillage doit être réalisé jusqu'à une distance de 50 mètres des constructions** par le propriétaire de la maison ou ses ayants droits.

La commune d'Artiguelouve n'a pas été impactée fort heureusement, cependant même si tel est le cas pour le moment, il nous est demandé de vous rappeler ces obligations.

Nous ferons un communiqué complémentaire à la suite de réunions d'information en Préfecture.



## Des ateliers pour apprivoiser les outils numériques

**Vous êtes perdus dans l'utilisation de vos outils numériques ? Vous voulez apprendre ou progresser dans la maîtrise des usages numériques ? Vous ne comprenez rien aux formulaires en ligne ?**

La mission inclusion numérique, depuis le lancement du dispositif CNFS (Conseillers Numériques France Services) sur le territoire de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées, propose des ateliers de formation. Ces ateliers ont lieu chaque semaine (hors vacances scolaires et congés d'été) :

- à Lescar : les mercredis de 9h à 12h et de 14h15 à 17h15

- à Poey-de-Lescar : tous les lundis de 9h15 à 12h15

- à Gan : tous les mardis de 9h à 12h

- à Ousse : tous les mardis de 14h15 à 17h15.

Ils sont animés par Laurent Virmoux, conseiller numérique certifié France Services. Chaque atelier est limité à 6 personnes.

Le programme est constitué d'un parcours intégral ou de 11 modules thématiques au choix, en fonction de votre maîtrise initiale, de l'équipement informatique et des outils bureautiques. Les groupes sont de niveau homogène et tout se passe dans la bonne humeur !

Vous êtes intéressés et vous voulez vous inscrire ? Rien de plus facile. Vous devez obligatoirement remplir un formulaire d'inscription disponible auprès de l'accueil de votre mairie ou en le demandant à l'adresse mail suivante : [mission-inclusion-numerique@agallo-pau.fr](mailto:mission-inclusion-numerique@agallo-pau.fr). Vous pouvez utiliser cette adresse pour obtenir des informations complémentaires.

Retrouvez la vidéo de présentation   
 ici



Un atelier chaque semaine proche de chez vous  
Par groupe de 6 personnes  
C'est GRATUIT !  
N'hésitez plus : Inscrivez-vous maintenant !

2023

### Ateliers numériques gratuits

Ne laissez pas une souris vous gâcher la vie, apprivoisez-la !

Un parcours complet ou des modules ciblés, gratuits et animés par un professionnel certifié !

Vous êtes un peu perdus dans les outils et les usages numériques ?  
Du 1er clic aux fonctions avancées des outils numériques et d'Internet, devenez autonome dans vos démarches : formulaires administratifs en ligne, se prémunir contre la cybermalveillance, mieux connaître les réseaux sociaux, créer et gérer sa messagerie, les outils bureautiques, naviguer facilement sur Internet, installer des applis...

**INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES**  
A l'accueil de votre Mairie ou par courriel : [mission-inclusion-numerique@agallo-pau.fr](mailto:mission-inclusion-numerique@agallo-pau.fr)

**LIEUX DES ATELIERS**

**GAN**  
Tous les mardis de 9h00 à 12h00

**OUSSE**  
Tous les mardis de 14h15 à 17h15

**LESCAR**  
Les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h15 à 17h15

**POEY DE LESCAR**  
Tous les lundis de 9h15 à 12h15

PAU BEARN PYRENEES  
Conseillers Numériques France Services

## Civisme et propreté de la commune

La municipalité constate à nouveau des manquements au civisme de certains habitants de la commune avec des dépôts d'encombrants sauvages et le remplissage des poubelles extérieures au-delà de leurs capacités. Ces poubelles disposées sur les trottoirs et autres ne sont pas équipées pour recevoir des sacs entiers d'ordures ménagères des particuliers.

Il est important de comprendre qu'elles ne peuvent pas être utilisées dans ces conditions. Cela impacte considérablement les riverains non seulement par la vue mais aussi par les odeurs, les poubelles étant ouvertes.

La mairie rappelle que les points de collecte des verres ne sont ni des déchetteries, ni des décharges sauvages. En conséquence, il convient de faire preuve de civisme et de respecter ces lieux en faisant le tri des ordures et en les déposant uniquement dans vos containers prévus à cet effet et évidemment pas aux pieds de ceux sur la voirie.

Quant aux encombrants et végétaux, il convient de les transporter jusqu'à la déchetterie seulement distante de 3 kms et non pas dans des espaces privés ou publics et encore moins dans des fossés, ou les cours d'eau.



## »» Claude Génin, nommé Officier de la Légion d'Honneur

La section cantonale des anciens combattants, présidée par J.-M. Mariette et le bureau des ACPG-CATM-TOE, ont organisé, le samedi 28 janvier à Artiguelouve, la remise de décoration au titre d'Officier de la Légion d'honneur, de son plus ancien adhérent, trésorier de la section, et déjà titulaire de la prestigieuse décoration au titre de chevalier, Claude Génin.

À 94 ans, c'est non sans émotion, et en présence de Cyrille Vandebosche, président départemental de la section, de ses trois enfants et de ses amis que le récipiendaire s'est vu remettre la décoration par son parrain militaire le colonel Poumeyrol, pour sa carrière, notamment en Indochine et en Algérie.

### De nombreuses reconnaissances

Ce dernier a ensuite rappelé les nombreuses reconnaissances du pays à Claude Génin, à savoir la Médaille militaire en 1959, chevalier de l'ordre national du Mérite en 1969, chevalier de la Légion d'honneur en 2006, détenteur de la Croix de guerre des territoires des opérations extérieures avec palme, de la Croix



Claude Génin (à g.) et le colonel Poumeyrol.

de la valeur militaire avec étoile de vermeille, de la Médaille coloniale agrafe Extrême Orient, de la Médaille commémorative Indochine, de la Médaille commémorative AFN agrafe Algérie, de la Médaille commémorative AFN agrafe Sahara.

Claude Génin a quitté le métier des armes en 1969 avec le grade d'adjudant-chef, 6 000 heures de vol après 20 ans au service de la France et de 1970 à 1987, il a exercé au centre de calculs de l'Arsenal de Tarbes en tant que programmeur.

## »» FC3A : un tournoi au succès fou !

Le jeudi de l'Ascension a eu lieu le traditionnel tournoi de l'école de foot du Football Club Artiguelouve Arbus Aubertin. Une fois de plus, ce fût une journée très réussie avec une vingtaine de clubs venus du Béarn mais aussi du Pays basque, rassemblant environ 650 jeunes joueurs et joueuses des catégories U6 à U13.

Les vainqueurs ont reçu coupes et médailles des mains d'élus des communes, dont Jean-Marc Denax, maire d'Artiguelouve ainsi que Didier Larrieu, maire d'Arbus.

Un grand bravo aux bénévoles du club pour cette organisation sans failles qui a rendu des centaines d'enfants heureux !



## ➤➤ Trophée Roses des Sables



### Apportez votre contribution matérielle !

Comme vous le savez, deux équipages composés d'habitantes de la commune prendront le départ du Trophée Roses des Sables le 10 octobre 2023.

Les «Drôles 2 Sœurs» (Caroline et Marlène Danguiral) et les «SI Reines des Sables» (Isabelle Lacampagne et Stéphanie Ducos) continuent ainsi leur préparation pour cette aventure humaine et

humanitaire 100% féminine. L'objectif de cette aventure étant d'apporter des dons matériels pour l'association «Enfants du désert», des dons alimentaires pour la «Croix-Rouge Française» et un don monétaire pour l'association «Ruban Rose», voici plus précisément la liste des dons matériels prioritaires et utiles sur le terrain, demandés par ces associations.

**Vous pourrez apporter vos dons lors des permanences qu'elles tiendront en mairie les mardi 13 juin et 4 juillet entre 17h et 19h.**

En dehors de ces horaires, vous pouvez les contacter directement : Stéphanie au 06 82 11 66 25, Isabelle au 07 82 64 47 65, Caroline au 06 77 51 81 36.

**Elles vous remercient sincèrement par avance pour votre contribution !**



#### EN PRIORITÉ : PRODUITS D'HYGIÈNE

- ▶ Brosses à dents enfants
- ▶ Dentifrice enfants
- ▶ Savon (carré, pas de gel douche)

 **Pas d'échantillons**



#### MATÉRIEL REFUSÉ

- ▶ Béquilles
- ▶ Biberons
- ▶ Échantillons en tout genre
- ▶ Montures et lunettes de vue
- ▶ Médicaments
- ▶ Produits périmés
- ▶ Déodorants et parfums
- ▶ Crèmes de soin
- ▶ Produits d'hygiène intime : tampons, serviettes hyg.
- ▶ Gels douche
- ▶ Gels coiffants et après-shampooings
- ▶ Lait infantile liquide
- ▶ Manuels scolaires, agendas et classeurs (intercalaires, feuilles perforées,...)
- ▶ Vêtements d'occasion en mauvais état, maillots de bain

#### MATÉRIEL MÉDICAL

- ▶ Otoscope
- ▶ Pèse-bébé
- ▶ Stéthoscope
- ▶ Tensiomètre
- ▶ Lecteur de glycémie et bandelettes



#### PRODUITS DE SOIN

- ▶ Compresses, pansements, dans leur conditionnement d'origine
- ▶ Trousses de secour complètes
- ▶ Désinfectant
- ▶ Kit de suture, seringues
- ▶ Gants et masques
- ▶ Gel hydroalcoolique



 **Dates de péremption**

#### PUÉRICULTURE

- ▶ Lait infantile en poudre
- ▶ Sérum physiologique
- ▶ Savon surgras
- ▶ Lait hydratant pour bébé
- ▶ Couches dans leur conditionnement d'origine (couches adultes acceptées)



#### MATÉRIEL SCOLAIRE

- ▶ Cartable et trousse
- ▶ Cahier
- ▶ Ardoise, craie
- ▶ Stylo, crayon sde couleur, crayons papier
- ▶ Matériel de géométrie
- ▶ Gomme, taille-crayon



*Matériel neuf uniquement*

#### VÊTEMENTS ENFANTS

- ▶ Chaussures
- ▶ Vêtements hiver/été
- ▶ Sous-vêtements : chaussettes et slips (neufs)



*Chaussures et vêtements d'occasion bienvenus à condition d'être en très bon état, pas de trou ni de tâche*

#### JEUX, JOUETS, LIVRES

- ▶ Fonctionnant sans pile
- ▶ Livres d'illustrations pour enfants sans texte
- ▶ Loisirs créatifs : peintures, pinceaux, stickers, gommettes, carnets de coloriage,...



# Actus en bref

## Recyclage : donnez vos meubles en bois

**Un espace de don de meubles en bois a ouvert à la déchetterie de Lescar, rue d'Arsonval, en partenariat avec l'entreprise sociale et solidaire ECLOZ.**

Dans le cadre du programme de modernisation des déchetteries, la Communauté d'Agglomération teste un nouveau service de dons de meubles en bois à la déchetterie de Lescar. Les habitants sont invités à s'adresser aux agents d'accueil des déchetteries pour effectuer un don de mobilier: chaise, fauteuil, commode, table basse...en bon état, en bois et de bonne qualité. L'entreprise sociale et solidaire ECLOZ donnera une nouvelle vie à ces objets au travers de son atelier de rénovation et de relooking. Vous pouvez découvrir la gamme de produits, meubles et fauteuils issus de l'économie circulaire, au magasin d'ECLOZ, situé au 53 rue Emile Guichenné à Pau.

**LA RECYCLERIE**  
**LA SECONDE VIE DE VOS MEUBLES COMMENCE ICI !**

DÉSORMAIS DÉPOSEZ TOUS VOS MEUBLES INTÉRIEUR, EXTÉRIEUR EN BOIS (CHAISES, TABLES, ARMOIRES...) EN BON ÉTAT, POUR ÊTRE VALORISÉS PAR L'ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI ECLOZ

SITUÉE AU 53 RUE EMILE GUICHENNÉ À PAU L'ASSOCIATION ECLOZ, ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI, FAIT RENCONTRER LES COMPÉTENCES DES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE VOLONTAIRES AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE POUR FAIRE ÉCLORE DE NOUVEAUX EMPLOIS EN CDI.

Contactez-nous [www.ecloz-pau.org](http://www.ecloz-pau.org)  
Ecloz-pau

**PAU** BEARN PYRÉNÉES  
Communauté d'Agglomération

[www.pau.fr](http://www.pau.fr)  
[www.ecloz-pau.org](http://www.ecloz-pau.org)

DÉCHET

## Repères de crue : pour la prévention et la mémoire

**Les repères de crues sont des marques qui matérialisent les niveaux d'eaux atteints par un cours d'eau lors d'une crue. Ils sont des témoins historiques destinés à perdurer dans le temps. Ces repères permettent de faire vivre la mémoire des inondations passées et développent la conscience et la culture du risque.**



La loi dite « Bachelot » du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques naturels et technologiques impose aux communes, soumises à un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), la pose d'au moins un repère de crue. Cette obligation est complétée par l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ainsi qu'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). C'est la raison pour laquelle la commune d'Artiguelouve a décidé la mise en place d'un repère de crue le long de la Juscle. Matérialisés par un macaron, ces repères précisent la date de la crue, le nom du cours d'eau ainsi que le niveau d'eau atteint. Le QR code permet de visualiser une carte recensant tous les repères de crues installés sur le territoire du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau.



# Actus en bref



## Rappels d'entretien

**Entretien obligatoire de la végétation qui encombre ou déborde sur les chemins départementaux, les chemins communaux, ruraux et/ou les trottoirs:** nous avons dernièrement été mis en demeure par les fournisseurs d'énergie, de téléphonie ou bien encore de fibre, d'exiger des propriétaires concernés d'élaguer les arbres et arbustes qui empêchent ou limitent l'accès aux installations de type ligne électrique, d'éclairage public, téléphonique ou maintenant de la fibre.

Il n'est pas dans nos habitudes d'envoyer des courriers, pensant simplement que les informations que nous intégrons dans nos gazettes sont lues et appliquées. La mise en demeure s'accompagne de coûts financiers imputables à la commune et, par réciprocité, aux propriétaires concernés en cas d'absence d'entretien. Il est important de rappeler les conséquences.

Les haies ne dépassant pas 2m de hauteur sont autorisées en limite séparative.

Elles peuvent :

- être «collées» au mur mitoyen mais ne peuvent dépasser la hauteur de crête du mur
- dépasser 2m de haut à condition d'être implantées à 2m de la limite séparative.

Les haies d'arbustes ou d'arbres supérieurs à 2m doivent être plantés à une distance de 2m de la limite séparative.

Quels que soient les cas, il appartient au propriétaire de couper et d'éliminer les branches susceptibles d'empiéter sur la propriété voisine.

## Échanges avec le Clos Artigaloba

Nous avons invité les habitants du clos Artigaloba à venir rencontrer les élus à la Maison pour tous le vendredi 3 février. Lors de nos échanges, très constructifs, nous avons noté des demandes qui sont en étude, réalisées ou bien pas encore étudiées. Nous enverrons prochainement une information à tous les habitants sur les nombreux points notés et les avancées ou décisions retenues.

## Pari réussi pour les Drôles 2 Soeurs

La soirée blind test du samedi 4 mars a réuni plus de 150 personnes! Organisée par les Drôles 2 Soeurs, cette manifestation a permis de récolter des fonds pour le projet de Caroline et Marlène Danguiral qui partiront au Maroc apporter 50 kg de dons matériels et 10kg de dons alimentaires dans le cadre du Trophée Roses des Sables 2023.

## Cimetière : constatation de l'état d'abandon de concessions funéraires

La constatation réglementaire de l'état d'abandon s'est déroulée les 24 et 25 novembre 2022 La commune a ainsi décidé de lancer une procédure de reprise de 13 concessions en état d'abandon. A cet effet, des plaques de reprises ont été apposées sur lesdites concessions. Les listes et plans faisant état des concessions concernées sont consultables en mairie, de manière que tout ayant droit éventuel dont la mairie ne connaît pas les coordonnées puisse être informé.

Toute personne pouvant nous permettre de contacter d'éventuels ayants droit ou d'obtenir des informations complémentaires peuvent se manifester par téléphone au 05 59 83 03 92 ou par courriel à l'adresse suivante : [mairie.accueil@artiguelouve.fr](mailto:mairie.accueil@artiguelouve.fr)

Au terme de cette procédure longue et délicate, les terrains qui n'auront pas été remis en état feront retour à la commune et pourront dès lors être proposés à toute personne intéressée.

## Belles voix à l'église

Le 28 janvier, le public est venu nombreux à l'église d'Artiguelouve pour écouter les chorales «Ça m'chante» d'Artiguelouve et «Voix-ci Voix-là» de Pau, encadrées par les chefs de chœur Janneke Muller et Magalie Tauzin.



## Laura cuisine pour vous !



En panne d'idées repas ? En manque de temps pour cuisiner ? Ou tout simplement à la recherche de nouveauté ?

Récemment lancée dans l'activité du batch-cooking, Laura vous propose de préparer chez vous, en 2 heures, vos repas de la semaine selon vos besoins, en fonction de ce que contient votre frigo ou après avoir établi avec vous une liste de courses. Riche de son expérience de 3 ans d'ateliers culinaires, elle mettra tout son savoir-faire et sa passion pour vous concocter de bons petits plats et apporter du renouveau dans vos assiettes.

Les lundi ou mardi.

Secteur Artiguelouve et jusqu'à 15 km alentours.

**Infos et tarifs :** Laura au 06 22 89 41 43 ou par mail [contact@lpassion.fr](mailto:contact@lpassion.fr)

## Une nouvelle classe à l'école

Face à la hausse considérable des effectifs de l'école pour la rentrée 2023/2024 (220 enfants contre 164 en 2019/2020) une ouverture de classe a été obtenue. Ce poste supplémentaire de français/occitan permettra d'alléger l'enseignement classique. Un réaménagement sera opéré dans les bâtiments actuels afin de permettre une meilleure répartition des enfants.

# Actus en bref

## Tout nouveau tout beau !

Le nouveau site internet officiel de la commune est opérationnel et accessible à l'adresse suivante : [www.artiguelouve.fr](http://www.artiguelouve.fr)



Et ici ↷

## Du théâtre dans les vignes

La première édition de ce festival de théâtre populaire aura lieu les mercredi 15 et jeudi 16 juin 2023 dans le cadre naturel du Domaine du Cinquau. Pas moins de cinq pièces vous seront proposées par la compagnie Vice-Versa de Billère.

Restauration Foodtrucks et Guinguette du Cinquau. Repli en intérieur en cas de pluie. Infos et billetterie sur [www.cinquau.fr](http://www.cinquau.fr)



## Rappels nuisances sonores



Activités professionnelles : de 7h à 20h du lundi au vendredi.

Interdiction dimanche et jours fériés.

Particuliers (tonte, bricolage et autre) : jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h. Dimanche et jours fériés de 10h à 12h.



## Les revoilà !

La saison des moustiques tigres arrive à nouveau ! La meilleure solution pour éviter leur propagation et les piqûres : éliminer régulièrement les eaux stagnantes et éviter de stocker des déchets verts.

## Tournoi de pelote



Le premier tournoi de pelote de la commune, organisé par l'association Drôles 2 Soeurs, aura lieu du 5 au 10 juin au Hall des sports. Venez jouer, soutenir votre équipe favorite, découvrir la pelote, découvrir ou redécouvrir leur projet dans le cadre du Trophée Roses des Sables, apporter vos dons matériels ou alimentaires (dates de péremption supérieures à octobre 2023), boire un verre et grignoter ! Chaque équipe de 2 joueurs viendra disputer ses parties de poule un soir de la semaine à partir de 18h. Toutes les phases finales se dérouleront le samedi 10 juin au matin et les finales l'après-midi. Restauration proposée toute la journée. Tombola. Les bénéfices seront reversés à l'association Jeune & Roses que l'association soutient et qui sera présente. Inscription : 16 € par équipe. Contact : Caroline au 06 77 51 81 36

## On est en finaaaaale !

Déjà assurés de leur accession au niveau supérieur pour la saison prochaine, les seniors de l'équipe fanion du FC3A se sont qualifiés de bien belle manière en demi-finale de Coupe Vispaly. Les hommes de Laurent Gentilhomme ont en effet battu l'ASMUR (B), évoluant au niveau supérieur, sur le score de 4 à 0.

Rendez-vous donc le dimanche 11 juin à 16h au Noust Camp (oui oui, l'ancre du Pau FC !) pour les encourager lors de cette finale qui les opposera aux Bleuets de Pau. Et comme ils ont coutume de le chanter dans les vestiaires : «Au FC3A, on est toujours là, pour jouer, pour gagner, pour tout remporter ! Au FC3A, on mouille le maillot, pour l'honneur des 3 côteaux ! La la la laaaaaa...»



## Un peu de civisme, non d'un chien !

La commune a pris un arrêté concernant la divagation des chiens et l'interdiction des déjections sur la voie publique. Les agents techniques ainsi que de nombreux habitants nous signalent des abus en particulier sur le clos Artigaloba et sur la résidence Georges V. Pourtant nous avons mis à disposition des poubelles avec des sacs de recueil de déjections. Nous demandons donc aux propriétaires de ces toutous d'utiliser les sacs plastiques ou bien d'aller plus loin, il existe en effet des endroits bien plus propices que les espaces verts et les trottoirs. A défaut, nous appliquerons dorénavant les sanctions prévues.

## Petits conflits de voisinage

Le maire peut répondre aux sollicitations des habitants et essayer de trouver des solutions mais il ne peut résoudre tous les conflits de voisinage. Un simple accord peut être trouvé au cours d'une discussion. Mais parfois cela ne suffit pas et avant d'arriver à un litige plus sévère pouvant prendre une tournure judiciaire, il existe une autre alternative : le conciliateur en justice. Michel Plissonneau est situé sur Lescaur. N'hésitez pas à faire appel à ses services : [michel.plissonneau@wanadoo.fr](mailto:michel.plissonneau@wanadoo.fr).



# Actus en bref

## L'épicerie nouvelle génération



Peut-être avez-vous déjà rencontré Magalie et Sébastien ? Ce jeune couple a récemment repris l'épicerie sur la place du village. Des produits locaux tels que charcuterie et fromage sont proposés, ainsi que de nouveaux services: point de dépôt/retrait de colis, pain, viennoiseries, service snack avec pizzas et sandwiches maison, commande de plateaux pour réception, et le dimanche des poulets fermiers rôtis et des pâtisseries. Ouverture du mardi au vendredi de 7h à 13h et de 16h à 20h, le samedi de 8h à 13h et de 16h à 21h, le dimanche de 8h à 13h. Fermé le lundi.

## Beau succès du vide-greniers de l'APE

Cette nouvelle édition a rencontré un franc succès tant pour les exposants que pour les organisateurs ! Tous ont apprécié le confort du nouveau Hall des sports. Les bénévoles permettront à l'Association des Parents d'Élèves de participer activement aux sorties et aux divers achats de cette fin d'année scolaire.

Les membres de l'APE remercient tous ceux qui ont oeuvré pour que cette journée soit une véritable réussite : les mairies d'Artiguelouve, Arbus, Aubertin, l'épicerie, l'association des Portugais de Pau ainsi que les nombreux donateurs de lots pour la tombola qui a fait beaucoup d'heureux !



## Ça échange avec Ecoto vert !

L'association l'Ecotovert a organisé un troc de graines en début d'année 2023.

A cette occasion, la bibliothèque a ouvert ses portes et l'association a pu y installer la grainothèque.

Le principe étant d'échanger ses graines, l'événement a permis de nouvelles rencontres et des échanges intéressants.

Un troc de plants est en prévision dont la date sera communiquée ultérieurement.



## Importance du recensement

Après avoir informé l'ensemble des propriétaires résidents de la commune, trois agents recenseurs ont été à votre rencontre. L'important pour notre commune est de bénéficier de dotations financières en lien direct avec le nombre d'habitants. Le dernier recensement physique datait de 2017. Nous avons été particulièrement insistants lors des rappels. Certains habitants ont pu estimer que le contenu du dernier rappel général était particulièrement agaçant. Nous avons obtenu avec peine un délai supplémentaire d'une semaine, ce qui nous a permis de compléter ce premier recensement. À ce jour, les données recensées, avant correction, démontreraient que nous sommes un peu plus de 2000 habitants. Merci donc à l'ensemble des propriétaires pour vos réponses et pour notre commune.

## Le club Gaston Phoebus en balade

Les deux clubs Gaston Phoebus, «le Temps libre» d'Artiguelouve et «le Club de l'Amitié» d'Arbus, se sont retrouvés dans une ambiance conviviale pour

une journée balade en Vallée d'Aspe.

C'est accompagné par un guide passionnée d'histoire locale que les participants ont pu découvrir les

anecdotes et les paysages de cette partie du Béarn :

visite guidée de la gare de Canfranc Estacion, repas à Urdos, montée dans le train Bedous-Oloron,

visite de l'Écomusée «Notre-Dame de La-Pierre», de l'église et du cloître, classés aux monuments historiques. Une

journée ensoleillée et riche en découverte du patrimoine qui a ravi tous les participants !



## Que la lumière soit !

Le réseau public d'éclairage de la commune s'agrandit. Dans le cadre du programme d'électrification rurale du SDEPA, le chemin des écoles va désormais être équipé de points lumineux.

## Info verte

Le printemps et les beaux jours sont là, et avec eux le jardinage. Savez-vous que vous pouvez adopter gratuitement un composteur et/ou emprunter un broyeur ? Informations, formation et inscriptions sur [www.pau.fr](http://www.pau.fr) ou au 05 59 14 64 30. Pour rappel, l'emprunt d'un broyeur de végétaux peut se faire après avoir effectué la formation nécessaire.

Portrait d'asso

# Handicap Randonnées Pyrénées



Handicap Randonnées Pyrénées (HRP) est une association Loi 1901 créée en 1997. Son objectif est de permettre aux personnes handicapées moteur ou à mobilité réduite d'effectuer des randonnées sur des sentiers de montagne dans les Pyrénées occidentales, grâce à des fauteuils monocycle tout terrain appelés «Joëlette», mus et maintenus en équilibre par deux à quatre porteurs. HRP fait preuve de dynamisme, de générosité, d'inventivité, de courage et de persévérance. Une sortie est organisée toute les trois semaines environ. Aux sorties, toutes les générations sont représentées. Certaines personnes à mobilité réduite et se déplaçant seules à leur allure sont toujours accompagnées. Une «Joëlette» est à leur disposition si le besoin s'en fait sentir. Un goûter avec rafraîchissement est pris en commun au terme de chaque sortie.

L'activité annuelle évolue d'années en années. Les randonnées en moyenne montagne sont devenues plus nombreuses, sur une période plus longue. Venez profiter de nos balades dans une ambiance conviviale et familiale ! Nous manquons de porteurs !



## Prochaines sorties :

- 11/06 : Soulor
- 25/06 : Centre Couloume
- 23/07 : lac du Tech
- 20/08 : Aspe ou Ossau
- 8-9-10/09 : week-end Campan
- 01/10 : CCLLO Casteide-Cami
- 07/10 : Salle des fêtes Artix
- 15/10 : Octobre Rose Orthez

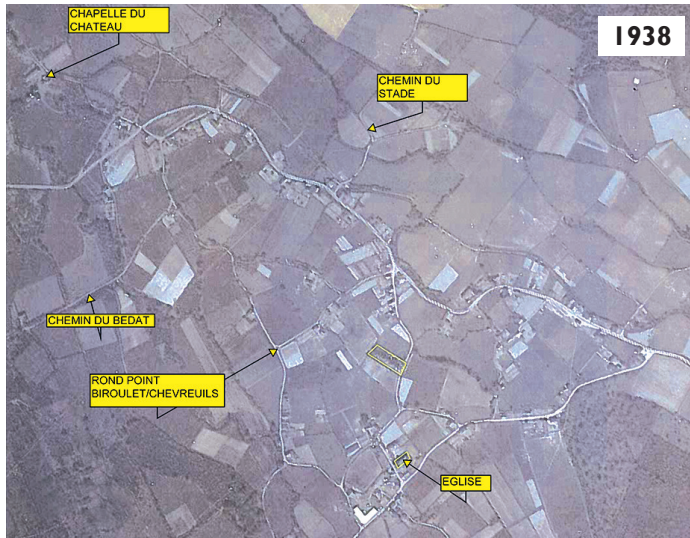
**Le bureau 2022/2023 :**  
Présidente : Marie-France TRESARRIEU  
Secrétaire : Dominique GALLENMÜLLER  
Trésorière : Claudine SOMDECOSTE

**Renseignements :**  
**06 88 16 35 21**

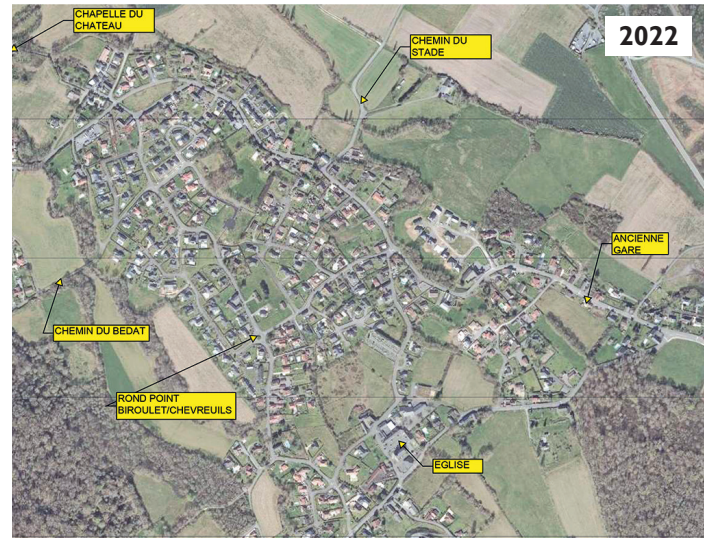


# Le saviez-vous ?

## Avant / après



84 ans séparent ces deux cartes : on reconnaît tout de même quelques éléments du village actuel sur la carte de 1938 (mis en avant par les repères en jaune).



Le village s'est épanoui autour des axes existants, avec des lotissements ou des constructions individuelles. La question qui se pose est l'avenir des terrains non bâtis et le futur visage d'Artiguelouve. Leur constructibilité est encadrée par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui veille à une urbanisation durable.

## Le coin des petits



### Devinettes

- 1) Quelle monnaie utilisent les poissons ?  
\_\_\_\_\_
- 2) Qu'est-ce qui a deux bosses  
et qui vit au Pôle nord ?  
\_\_\_\_\_
- 3) Je voyage dans le monde entier,  
mais toujours en restant dans un coin.  
Qui suis-je ?  
\_\_\_\_\_
- 4) Je suis entre 130 et 132,  
mais je ne suis pas 131. Qui suis-je ?

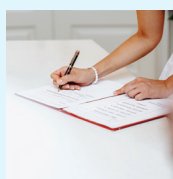
Réponses : 1) les sous marins ; 2) un chameau qui s'est perdu ; 3) un timbre ; 4) Et

# État civil



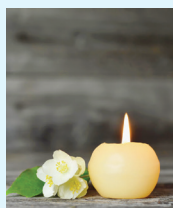
## NAISSANCES

- Wyatt, Denis, Jean-Philippe ESCAL .....01/11/2022
- Alba, Marie-Hélène MONTAUBRIC .....05/11/2022
- Marley, Kévin MASSIAS.....05/11/2022
- Issa, Mohamed BRAHMI .....27/11/2022
- Leïa SOHIER .....01/12/2022
- Timeo, Robert, Patrick  
BUSNEL DONJOUAN .....08/12/2022
- Romeu SOUSA SILVA .....04/01/2023
- Théo, Marcel, Thibault DARJOUR ..... 18/01/2023
- Ainhoa DE ANTONI .....09/02/2023
- Apolline, Charline ROUSSELET ..... 16/02/2023
- Elena, Jeanne, Rose, Marie DA SILVA .....23/02/2023
- Axel LOUGE DELQUE .....04/03/2023
- Enéa CHIRON .....03/05/2023



## PACS

- Charlotte, Mathilde LAHORGUE  
et Simon, Jean, Marie MOURTEROT ..... 16/12/2022
- Carole, Danièle, Françoise ORTEGA  
et Arnaud, Joël, Luc GESLIN .....20/03/2023
- Sandra OULD-AKLOUCHE  
et Arnaud ROUSTAING..... 11/04/2023
- Muriel CHAVES LOPES  
et Ismaël DA SILVA ALMEIDA ..... 17/04/2023
- Margot BOURMAUD  
et Robin STRUPIECHONSKI .....25/04/2023
- Tania SOARES  
et Yoann REISSER.....02/05/2023



## DÉCÈS

- Marie, Thérèse SEMMARTY  
épouse ALCACEBE ..... 22/11/2022 (83 ans)
- Jean WINTERSTEIN .....25/11/2022 (62 ans)
- Gregoria MACIAS FERNANDEZ  
épouse CALVETE .....01/12/2022 (71 ans)
- Marie BADIE épouse REMAUT ..... 13/01/2023 (85 ans)
- Henri, André MEDEVIELLE ..... 18/01/2023 (86 ans)
- Christiane, Lucienne, Constance ERB  
veuve MANCIET .....23/02/2023 (88 ans)
- Maurice, Jean, Joseph LAPORTE .....23/02/2023 (79 ans)
- Jean, Robert DARMAILLAC .....09/03/2023 (96 ans)
- Robert PAULOU.....09/03/2023 (90 ans)
- Gilbert BETBEDER-MATIBET ..... 19/04/2023 (72 ans)
- Stéphane GUILLAMASSE ..... 19/05/2023 (52 ans)

## À vos agendas

- 5 au 10 juin** Tournoi de pelote organisé par Drôles 2 Soeurs
- 9 juin** Spectacle du Cercle d'Animation
- 14-15 juin** Festival de théâtre au Domaine du Cinquau
- 23 juin** Fête de l'école
- 24 juin** Fête du FC3A
- 24 juin** Tournoi de pétanque
- 7 juillet** Marché des Producteurs de Pays
- Septembre** Journée des associations
- 29, 30 sept./1<sup>er</sup> oct.** Fêtes du village
- 8 ou 15 octobre** Randonnée La Printanière
- 2 décembre** Marché de Noël

Retrouvez toutes les infos sur [www.artiguelouve.fr](http://www.artiguelouve.fr)



et sur



**Mairie d'Artiguelouve**

